

Conditions Générales

Exposition Bataille de Morat en Lumières

Murten, 27.05.2021 | Personne de contact: licht@murtenantourismus.ch

CONDITIONS DE RESERVATION

Les présentes conditions générales règlent les rapports de contrat entre le CLIENT et le PRESTATAIRE de service (Region Murtensee). Tout contrat de vente d'un/de service(s) est directement conclu entre le CLIENT et le/les PRESTATAIRE(S) de services lors de la réservation.

CONCLUSION DE CONTRAT ET SERVICES

Le contrat entre le CLIENT et le PRESTATAIRE de services est conclu par la confirmation de la réservation. Les présentes conditions générales sont valables pour tous les membres d'un groupe ayant commandé le service (par ex. co-participants de voyage).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Entrée: Le client paie le montant confirmé soit par carte de crédit via le site internet, soit par paiement en espèces à l'office du tourisme de Morat. Un paiement sur facture n'est possible que pour les groupes dès 10 personnes.

Bons cadeaux: Le client paie le/les bon(s) cadeau(x) soit par carte de crédit via le site internet, soit par paiement en espèces à l'office du tourisme de Morat lors du retrait du/des bon(s), soit par facture (dès CHF 100.-).

MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION

- Un changement de réservation de la part du client est possible jusqu'à 72 heures avant le début de la visite, sans frais supplémentaires.
- Toute modification d'horaire effectuée moins de 72h avant le début de la visite sera refacturée.

CONDITIONS D'ANNULATION

Personnes individuelles et groupes de 1 à 9 personnes:

- Annulations gratuites jusqu'à 72 heures avant le début de la visite.
- Au-delà de ce délai (moins de 72 heures), toute annulation sera facturée à 100%, donc non remboursée.

Groupes dès 10 personnes:

- 90 à 14 jours avant la date de la visite: aucun frais d'annulation
- 14 à 3 jours avant la date de la visite: 50% du montant total
- 3 à 0 jours avant la date de la visite: 100% du montant total

En cas d'annulation du côté du prestataire, l'intégralité (100%) de la réservation sera remboursée.